

# SICAV PLUS

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.345.171, un actif net D : 4.320.953 et un bénéfice de la période de D : 36.294.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

**3.** A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 janvier 2016

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR  
Karim DEROUCHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015**  
(Montants exprimés en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	3 394 935	2 679 795
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		34	47
Obligations et valeurs assimilées		3 368 482	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		26 418	41 381
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		949 634	816 860
Placements monétaires	5	814 763	813 120
Disponibilités		134 871	3 740
<b>Créances d'exploitation</b>	6	602	855
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 345 171</b>	<b>3 497 511</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	10 863	9 892
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 355	2 632
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>24 218</b>	<b>12 524</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	4 190 507	3 381 617
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		130 446	103 370
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 320 953</b>	<b>3 484 987</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 345 171</b>	<b>3 497 511</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	41 722	151 722	34 625	169 210
Revenus des actions et valeurs assimilées		-	3	-	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 397	150 128	34 086	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		325	1 591	539	2 421
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	4 194	23 440	8 100	29 594
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		45 916	175 162	42 726	198 805
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(11 029)	(41 761)	(10 043)	(48 035)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		34 887	133 401	32 683	150 770
<b>Autres produits</b>		-	25	-	-
<b>Autres charges</b>	13	(1 298)	(5 375)	(1 791)	(6 532)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		33 590	128 051	30 892	144 238
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(4 489)	2 396	(45 692)	(40 868)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		29 101	130 446	(14 800)	103 370
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		4 489	(2 396)	45 692	40 868
<b>Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres</b>		1 284	1 945	7 641	20 919
<b>Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres</b>		1 420	2 559	(4 217)	(13 698)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		36 294	132 555	34 315	151 458

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>36 294</u>	<u>132 555</u>	<u>34 315</u>	<u>151 458</u>
Résultat d'exploitation	33 590	128 051	30 892	144 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 284	1 945	7 641	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 420	2 559	(4 217)	(13 698)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(173 756)</u>	<u>703 411</u>	<u>(1 893 532)</u>	<u>(1 237 409)</u>
<b>Souscriptions</b>				
- Capital	337 692	3 079 293	1 005 375	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	10 492	69 579	34 107	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	8 930	87 159	28 648	129 951
<b>Rachats</b>				
- Capital	(501 845)	(2 399 067)	(2 792 682)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(15 605)	(48 789)	(94 640)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 419)	(84 763)	(74 340)	(170 819)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(137 462)</b></u>	<u><b>835 966</b></u>	<u><b>(1 859 217)</b></u>	<u><b>(1 085 951)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période	4 458 415	3 484 987	5 344 204	4 570 938
En fin de période	4 320 953	4 320 953	3 484 987	3 484 987
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>				
En début de période	85 548	68 455	105 866	92 664
En fin de période	82 225	82 225	68 455	68 455
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u>52,550</u>	<u>52,550</u>	<u>50,909</u>	<u>50,909</u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u>0,83%</u>	<u>3,22%</u>	<u>0,85%</u>	<u>3,21%</u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2015

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015, à D : 3.394.935 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>Actions,valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>36</b>	<b>34</b>	<b>0,00%</b>
TPR	11	36	34	0,00%
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>3 229 909</b>	<b>3 368 482</b>	<b>77,96%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>1 364 964</b>	<b>1 409 545</b>	<b>32,62%</b>
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 849	0,48%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 014	1,64%
ATL 2010/2 TV	1 000	40 000	40 009	0,93%
BTE 2010 B	600	45 000	45 610	1,06%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	105 573	2,44%
ATL SUB 2008	2 500	149 400	152 502	3,53%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 772	0,48%
CIL 2015/1 TF 7.65%	2 000	200 000	206 689	4,78%
TL 2011/1 F	1 000	20 000	20 515	0,47%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	41 688	0,96%
TL 2012-2 B	500	50 000	52 461	1,21%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	65 897	1,53%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	101 426	2,35%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	80 000	80 224	1,86%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	100 000	105 847	2,45%
UIB 2011/1 TR B	500	40 000	40 705	0,94%
UIB 2011/2	1 500	83 724	87 901	2,03%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	149 862	3,47%
<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>279 030</b>	<b>289 504</b>	<b>6,70%</b>
Emprunt national 2014-A	21 682	212 739	220 615	5,11%
Emprunt national 2014-B	693	66 291	68 889	1,59%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>		<b>829 912</b>	<b>856 368</b>	<b>19,82%</b>
BTA 12/10/2018 5.50%	190	186 365	188 220	4,36%
BTA 12/02/2020 5.50%	370	358 195	372 602	8,62%
BTA 15/01/2018 5.30%	58	57 101	59 958	1,39%
BTA 13/01/2021	100	96 600	101 515	2,35%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	134 073	3,10%
<b>Bons du Trésor Zéro Coupon</b>		<b>756 004</b>	<b>813 065</b>	<b>18,82%</b>
BTZC 10 2016	50	46 250	47 619	1,10%
BTZC 10 2016	542	471 470	510 464	11,81%
BTZC 10 2016	70	64 820	66 679	1,54%
BTZC 10 2016	200	173 464	188 303	4,36%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>26 267</b>	<b>26 418</b>	<b>0,61%</b>
<b>Parts des Fonds Communs de Créances</b>				
BIAT CREDIMMO 1	100	26 267	26 418	0,61%
<b>Total</b>		<b>3 256 212</b>	<b>3 394 935</b>	<b>78,57%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>78,13%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 814.763 contre D : 813.120 au 31.12.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
<b>BTCT</b>	<b>140 000</b>	<b>138 851</b>	<b>139 014</b>	<b>3,22%</b>
BTCT 52 semaines au 16/02/2016	140 000	138 851	139 014	3,22%
<b>Dépôt à vue</b>		<b>673 001</b>	<b>675 749</b>	<b>15,64%</b>
Amen bank pasteur		673 001	675 749	15,64%
<b>Total général</b>		<b>811 852</b>	<b>814 763</b>	<b>18,86%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>18,75%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 602 contre un solde de D : 855 à la même date de l'exercice 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	44	855
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	558	-
<b>Total</b>	<b>602</b>	<b>855</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à D : 10.863, contre D : 9.892 au 31.12.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier octobre au 31 Décembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	9 346	8 511
TVA	1 682	1 532
<b>Total TTC</b>	<b>11 029</b>	<b>10 043</b>
Retenue à la source	165	151
<b>Net à payer</b>	<b>10 863</b>	<b>9 892</b>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 13.355, contre D : 2.632 au 31.12.2014, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	368	296
Retenues à la source à payer	165	151
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	12 769	1 171
TCL	40	32
Intérêts intercalaires sur obligations	-	983
Autres	13	-
<b>Total</b>	<b>13 355</b>	<b>2 632</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

Souscriptions réalisées

Montant	3 079 293
Nombre de titres émis	62 335
Nombre d'actionnaires nouveaux	89

Rachats effectués

Montant	(2 399 067)
Nombre de titres rachetés	(48 565)
Nombre d'actionnaires sortants	(115)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	2 559
Régularisation des sommes non distribuables	30 424
Résultats antérieurs incorporés au capital	103 370
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 634)

Capital au 31-12-2015

Montant	4 190 507
Nombre de titres	82 225
Nombre d'actionnaires	654

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 41.722, pour la période allant du 01.10 au 31.12.2015, contre D : 34.625 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
<b><u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u></b>				
- dividendes	-	3	-	3
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<i>Revenus des obligations</i>				
- intérêts	20 843	74 832	12 699	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>				
- intérêts ( BTA , BTZC)	20 554	75 296	21 388	121 305
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>				
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>				
- intérêts	325	1 591	539	2 421
<b>TOTAL</b>	<b>41 722</b>	<b>151 722</b>	<b>34 625</b>	<b>169 210</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2015 à D : 4.194, contre D : 8.100 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2014 et représente le montant des intérêts au titre du quatrième trimestre 2015 sur les dépôts à vue, et les bons de trésor, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
Intérêts des dépôts à vue	3 310	12 158	2 215	12 357
Intérêts des dépôts à terme	-	351	1 042	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	-	8 560	4 737	1338
Intérêts des BTC	884	2 371	107	107
<b>TOTAL</b>	<b>4 194</b>	<b>23 440</b>	<b>8 100</b>	<b>29 594</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2015 à D : 11.029, contre D : 10.043 pour la même période de l'exercice 2014, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du quatrième trimestre 2015.

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
Commission de gestion	11 029	41 761	10 043	48 035
<b>Total</b>	<b>11 029</b>	<b>41 761</b>	<b>10 043</b>	<b>48 035</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2015 à D : 1.298, contre D : 1.791 pour la même période de l'exercice 2014, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2015	du 01/01 au 31/12/2015	du 01/10 au 31/12/2014	du 01/01 au 31/12/2014
Redevance CMF	1 103	4 176	1 004	4 803
TCL	118	443	114	526
Autres	77	757	673	1 203
<b>Total</b>	<b>1 298</b>	<b>5 375</b>	<b>1 791</b>	<b>6 532</b>

**Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire****Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

**Rémunération du dépositaire :**

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.